

FICHE DE POSTE DE COORDONNATEUR

Fonction : Coordonnateur PTSM 88 / Coordonnateur Groupement de Santé Mentale des Vosges

Liaisons hiérarchiques : Administrateur du Groupement de Santé Mentale des Vosges

Liaisons fonctionnelles : Représentants des structures membres du Groupement de Santé Mentale des Vosges ; DT ARS 88

Horaires et temps de travail : 1 Equivalent Temps Plein

Mutation FPH / Détachement / Contractuel (CDI après une période d'essai de 3 mois)

Horaires de journée du lundi au vendredi ponctuellement des réunions en soirée ou le samedi pour des actions.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** a été instauré par la loi de modernisation de notre système de santé en 2016. Son objet est « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture ».

Il a pour objectifs de :

- Favoriser la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire
- Permettre la structuration et la coordination de l'offre de prise en charge sanitaire et d'accompagnement social et médico-social

Il couvre l'ensemble du département des Vosges.

Il a été élaboré, sur la base d'un « diagnostic territorial partagé », via une démarche participative de l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale. Ce diagnostic a permis l'élaboration de la feuille de route et du plan d'action que constitue le PTSM88. Il a été arrêté par l'ARS le 11 janvier 2023 avec 8 axes et 24 fiches-action.

La mise en œuvre se fait par priorisation des actions et fait l'objet d'une contractualisation avec l'ARS : Le Contrat Territorial de Santé de Mentale (CTSM). Le CTSM a été signé le 29 mars 2023 entre l'ARS et le Groupement de Santé Mentale des Vosges pour une durée de 5 ans.

Le **Groupement de Santé Mentale des Vosges** a été créé en juillet 2012, par la volonté du Centre Hospitalier RAVENEL, de l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA), de la Fédération Médico-Sociale des Vosges (FMS)

et de l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) qui en sont membres fondateurs.

C'est un outil privilégié dans le cadre des coopérations entre le secteur public et privé, mais également entre la ville, le sanitaire, le social et le médico-social. En application de l'article L.6133-1 du Code de la Santé Publique, les GCS ont "pour objet de faciliter, d'améliorer ou de développer l'activité de ses membres". L'article L.6133-2 du CSP stipule qu'il y a obligation de compter au moins un établissement de santé.

Pour le compte du Groupement de Santé Mentale des Vosges, le coordonnateur organise et met en œuvre le PTSM.

DEFINITION DU POSTE

Sous la responsabilité de l'administrateur du Groupement de Santé Mentale des Vosges, le coordonnateur assure le pilotage de la mise en œuvre du CTSM 88 en articulation avec les ambassadeurs, les membres du Comité de pilotage, la DT ARS 88 et en cohérence avec la lettre de mission de l'ARS, les orientations nationales et régionales.

Il participe à la déclinaison de la politique de santé mentale sur le département des Vosges. Cette déclinaison se fait en lien et en collaboration avec les représentants des structures membres du GCS-GSM88 et tous les acteurs des champs :

- médico-social,
- social,
- sanitaire,
- de l'inclusion,
- des usagers,
- des associations et des représentants des usagers.

MISSIONS

- Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du PTSM 88 en lien avec les ambassadeurs et à l'aide d'outils de suivi et de coordination
- Planifier, organiser, animer et rédiger les comptes-rendus des différentes réunions en lien avec la démarche PTSM 88 et du Groupement de Santé Mentale des Vosges
- Assurer la communication et l'information des actions du PTSM 88 et du Groupement de Santé Mentale des Vosges
- Recenser les demandes et besoins des partenaires potentiels, les centraliser et proposer des articulations à envisager
- Participer à l'élaboration de nouveaux projets avec les acteurs de la santé mentale et les accompagner dans les réponses aux appels à projets

- Organiser et animer des évènements (journées d'informations, colloques, conférences, participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale - SISM,...) sur l'ensemble du territoire
- Représenter le CTSM 88 et le Groupement de Santé Mentale des Vosges dans les instances des partenaires
- Élaborer un bilan annuel d'activité du Groupement de Santé Mentale des Vosges
- Conduire les démarches d'évaluation du PTSM

SPECIFICITES DU POSTE

Le poste est administrativement domicilié au CH Ravenel (Mirecourt), un bureau est à disposition du coordonnateur au sein de l'établissement.

Le bureau du Groupement de Santé Mentale est situé au 8 Allée des Blanches Croix à Épinal

Permis B et véhicule de service mis à disposition

Nombreux déplacements à prévoir notamment sur le département 88

PROFIL RECHERCHE :

- **Niveau Bac+3 à Bac+5**, dans le domaine du management sanitaire, social et/ou médico-social, de la promotion de la santé et prévention ou du pilotage des politiques et actions en santé publique
- **Expérience** : Une expérience dans le domaine et une connaissance du territoire et des acteurs, totale ou partielle, constituera un plus.
- **Profil** : cadre de santé, cadre supérieur de santé, cadre socio-éducatif, chargé de projet

COMPETENCE

Connaissances requises :

- Bonnes connaissances des champs sanitaire, social, médico-social et du territoire
- Connaissance du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale)
- Méthodologie de la conduite de projets
- Maîtrise des techniques d'animation de réunions, de groupes de travail, de formations
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, outils de visioconférence....)
- Posséder des qualités rédactionnelles

- Etre en capacité de gérer de manière efficiente, concomitante et avec réactivité plusieurs dossiers et situations complexes

Savoir-être requis :

- Savoir se positionner sur le plan stratégique, collaboratif, et éthique dans ses relations
- Savoir allier souplesse, rigueur, adaptabilité et diplomatie
- Faire preuve de curiosité intellectuelle
- Savoir accompagner les changements
- Faire preuve de capacités d'écoute et de décision
- Conserver son devoir de discrétion et de réserve
- Faire preuve d'autonomie tout en étant en mesure de rendre compte
- Etre force de proposition
- Posséder des qualités relationnelles nécessaires au développement d'un réseau partenarial renforcé

CANDIDATURES :

Poste à pouvoir : **à partir de mi-mai**

Lettre de motivation et CV à adresser **avant le 1 mai 2024** :

Messieurs MARTINET et SABATINI

Administrateurs du Groupement de Santé Mentale des Vosges

8 Allée des Blanches Croix – 88 000 EPINAL

gcs.gsm88@orange.fr